

En video : "La prescription extinctive en droit de la propriété industrielle"

Retrouvez en vidéo l'intégralité du colloque

L'idée générale de ce colloque part du constat de la très forte montée en puissance des problématiques de procédure dans le contexte particulier de la propriété intellectuelle.

Si la protection de la propriété intellectuelle est un enjeu majeur du XXI^e siècle, le dernier mouvement législatif de lutte contre la contrefaçon, initié par l'Union européenne (à travers la directive CE n° 2004/48), s'est traduit au niveau national (notamment avec la loi n° 2007-1544 du 29 octobre 2007 et sa loi-bilan n° 315/2014 du 11 mars 2014) par l'adoption de règles procédurales spéciales particulièrement efficaces. La prolifération et la technicité croissante de ces règles, ainsi que leur rapport constant aux règles générales de procédure civile, est néanmoins source de complexité et d'insécurité juridique.

Le thème précis de ce colloque s'est imposé par sa fréquence dans la jurisprudence, surtout par rapport aux actions en contrefaçon comme aux actions en nullité et en revendication, les interrogations et controverses doctrinales qu'il suscite et encore du fait que cette question a été prise cette année notamment par l'AIPPI (Association internationale pour la protection de la propriété intellectuelle) comme sujet d'étude, suscitant de nouvelles réflexions et propositions.

Il est intéressant d'envisager la question à travers le prisme de chaque droit de propriété industrielle (nous nous concentrerons sur les principaux droits de propriété industrielle à savoir droit de marque, droit de brevet, droit des dessins et modèles), pour se demander finalement si les raisonnements et solutions doivent être ou non les mêmes dans toute la propriété industrielle. Les spécificités de chaque droit de propriété industrielle doivent-elles ou non déterminer des règles de prescription spécifiques ?

RETROUVER L'INTEGRALITE DES VIDEOS DU COLLOQUE SUR LA [WEB TV DE L'UNIVERSITE](#)

1-1 DROIT DES MARQUES - La prescription de l'action en contrefaçon de marque

[Lien direct](#)

1-2 DROIT DES MARQUES - La prescription des actions en nullité et en revendication de marque

[Lien direct](#)

2-1 DROIT DES BREVETS ET SATELLITES DU BREVET - La prescription de l'action en contrefaçon de brevet

[Lien direct](#)

2-2 DROIT DES BREVETS ET SATELLITES DU BREVET - La prescription des actions en nullité et en revendication de brevet

[Lien direct](#)

2-3 DROIT DES BREVETS ET SATELLITES DU BREVET - La Prescription en droit des obtentions végétales et autres satellites du brevet

[Lien direct](#)

3-1 DROIT DES DESSINS ET MODÈLES - La Prescription de l'action en contrefaçon de dessins ou modèles

[Lien direct](#)

3-2 DROIT DES DESSINS ET MODÈLE - La Prescription des actions en nullité et en revendication de dessins et modèles

[Lien direct](#)

Informations

Le 26 janvier 2018

De 09:30 à 16:30

Amphithéâtre Huvelin
Université Jean Moulin Lyon 3
15 quai Claude Bernard – Lyon
7e

Document(s) à télécharger

[programme 26 janvier 2018](#)

(PDF, 229 Ko)

